



PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 4 novembre 2024

Le Conseil Municipal de BIBOST s'est réuni en séance publique, au centre d'animation, le 4 novembre 2024 à 19h30, sous la présidence de Franck CHAVEROT, Maire.

Présents

Franck CHAVEROT
Claire DOUVIER
Sandrine MARVALIN-GEANT
Jean-Philippe CHAUX
Thierry BEAU

Didier GOUTTE
Josette RAYMOND
Valérie ROZIER
Sophie BOUVARD
René MICHEL
Laurent MARION

Excusés : Éric BLANC (Pouvoir donné à Frédéric BONNARD)

Absents : Elodie GIDON

1 Désignation du secrétaire de séance

- À l'unanimité des membres présents, Valérie ROZIER est désignée comme secrétaire de séance.

2 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 septembre 2024

A la suite de la diffusion du compte-rendu du conseil municipal du 7 octobre 2024, Monsieur le Maire demande si des précisions doivent être apportées.

- En l'absence d'observations, de corrections, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres votants et autorise Monsieur le Maire et Mme Josette RAYMOND (secrétaire de séance du Conseil municipal du 07/10/2024) à signer le procès-verbal de séance.

Monsieur le Maire présente la convention d'usage des points d'apport volontaire en domaine public destinés à la collecte des déchets sur la commune de Bibost. Cette convention a pour objet de définir les modalités concernant la gestion des conteneurs (collecte, maintenance et communication) situés sur le domaine public communal.

La liste des conteneurs présents sur le territoire de la commune se trouve en Annexe 1 de la convention qui est rappelé ci-dessous :

ANNEXE 1 : LISTE DES CONTENEURS DE LA COMMUNE

- **En domaine public :**

Existants :

Communes	NOM	Adresse	Type	OM	CS	Verre	Commentaire
BIBOST	CABIBOST01	RD 91	Colonnes aériennes	0	0	2	PARKING DU CENTRE D'ANIMATION

A venir courant 2024 :

Communes	NOM	Adresse	Type	OM	CS	Verre	Date prévisionnelle de pose
BIBOST	CEBIBOST01	Chemin de l'Alambic	Conteneurs enterrés	1	2	0	Pied d'Eglise nov-24

- **En domaine privé**

AUCUN

La CCPA adressera annuellement à la commune une liste à jour du parc de conteneurs.

Le nettoyage est assuré par les deux parties

La Commune est responsable de la propreté des abords de conteneurs. Les bornes étant accessibles aux usagers de la commune, à ce titre, elle veille à l'utilisation correcte des conteneurs par les habitants et à l'absence de dépôt sauvage aux abords ceux-ci. Elle assure à ses frais, et autant que besoin, le nettoyage régulier de la plateforme, de l'extérieur de la borne et des abords immédiats des sites.

La CCPA est responsable de la propreté intérieure des PAV. Elle prévoit une session de nettoyage régulière pour chaque flux de déchets. La CCPA définit librement les fréquences de nettoyage.

La présente convention entre en vigueur dès sa signature. Elle englobe tout le parc de conteneurs présent sur la commune. Elle est conclue pour une durée de 1 an. Elle est reconductible tacitement, sauf dénonciation de l'une des parties avec préavis de 3 mois.

Toute modification de la convention en cours d'exécution devra faire l'objet d'un avenant.

4 novembre 2024

- Le conseil municipal approuve la convention d'usage des points d'apport volontaire en domaine public destinés à la collecte des déchets sur la commune de Bibost.

4 Décision modificative n°2

Pour mémoire, le budget principal de la Commune de Bibost a été voté le 08 Avril 2024, à hauteur de :

- 644 614.15 € en section de fonctionnement
- 460 159.44 € en section d'investissement.

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour approuver les modifications et virements de crédits proposés ci-dessous :

Opération d'ordre budgétaire : Amortissement police pluri communale 2023

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT
023 Virement à la section d'investissement	- 110.59
042 Opération d'ordre de transfert entre section	+ 110.59

INVESTISSEMENT

RECETTES	MONTANT
021 Virement de la section de fonctionnement	- 110.59
040 Opération d'ordre de transfert entre section	+ 110.59

- Le conseil municipal donne son accord pour les augmentations, diminutions et virements de crédits cités-dessus.

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif élaboré par les services de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle.

Il en fait la synthèse. Ce rapport est disponible sur le site de la CCPA.

- Le conseil municipal approuve le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif et non collectif.

Fête de la sainte Barbe :

La fête de la Sainte Barbe aura lieu le samedi 30 novembre à Chevinay à 17h15 à la salle des fêtes de Chevinay.

Apicité :

La commune a obtenu le label Apicité 1 abeille.

Travaux centre d'animation :

Le chiffrage des travaux supplémentaires (cuisine, sol, remplacement chaudière...) n'a pas été rendu, les travaux vont être décalés au mois d'avril 2025 jusqu'à fin d'année 2025.

Dès que le planning de travaux sera définitivement fixé, une communication sera faite auprès des associations et de l'école. Une nouvelle organisation devra être mise en place pour le service de la cantine pendant la durée des travaux.

Commission Urbanisme par Claire DOUVIER :

Déclaration préalable :

DP06902224000018 : Réalisation d'un muret - ravalement de la façade - changement des menuiseries - déposée le 23/10/2024 – Accordée le 04/11/2024

BLANC Éric 83 Lotissement le Cortay

Permis de construire :

PC0690222400001 :

Construction d'un hangar agricole de stockage à matériels avec production d'électricité photovoltaïques en toiture – déposé le 04/03/2024 – Accordé le 5/06/2024

Chemin du Planin SCEA Les Vergers d'Antan Franck CHAVEROT

Commission Finances/RH par Sandrine MARVALIN-GEANT :

Les photocopieurs de l'école et de la mairie ont été remplacés, le contrat de location avec Canon étant terminé, La commune s'est engagée avec la société 2ITSolution à Dommartin avec une économie de 1480.00€ sur l'année par rapport au contrat actuel.

Une annonce a été postée pour le remplacement de congé maternité de l'ATSEM à partir du mois de janvier.

Commission Vie Locale par Sophie BOUVARD :

La cérémonie du 11 novembre aura lieu le dimanche 10 novembre à 11h15 RDV place de la mairie, un vin d'honneur est offert par la municipalité à l'issue de la cérémonie au centre d'animation.

Commission bâtiments par Didier GOUTTE :

Le défibrillateur a été remplacé, il est en service, la maintenance ainsi que le remplacement des consommables est faite par l'entreprise LIFEAZ tout est compris dans la location.

Les 2 boîtiers d'alarme incendie de l'école ont été remplacés pendant les vacances de la Toussaint.

La boîte à livres va être réparée dans les jours à venir

Commission voirie par Frédéric BONNARD :

Le chemin de la Voute va passer en voie verte avec la mise en place de panneaux : limité à 20km, les automobiles ne seront plus prioritaires, par rapport aux piétons et cyclistes.



Commission enfance jeunesse par Laurent MARION :

Une réunion avec tous les maires faisant partie de l'ACM de Bessenay est prévue dans le mois de novembre, concernant la répartition des coûts de fonctionnement entre les communes.

Une rencontre a eu lieu avec le club des Bigarreux et les communes de Montrottier, Brullioles, Bessenay, St Julien sur Bibost et Bibost suite à l'utilisation des terrains de foot. Une étude va être menée pour avoir le coût des frais de fonctionnement de chaque terrain. La commune de Bibost s'est engagée à entretenir son terrain de foot afin qu'il soit opérationnel pour les équipes du Club des Bigarreux.

La séance est levée à 21h10

<u>Le Maire</u> Franck CHAVEROT	<u>Le secrétaire de séance</u> Valérie ROZIER